

L'ÉLU MUNICIPAL EN SON CONSEIL

INTRODUCTION	05
PREMIÈRE PARTIE : LE CONSEIL MUNICIPAL	07
I - MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL	07
A - Discipline de travail : le règlement intérieur	07
1. Objet et contenu du règlement intérieur	07
a) <i>Dispositions obligatoires</i>	08
b) <i>Dispositions facultatives</i>	10
2. Valeur juridique du règlement intérieur	11
B - Démembrements du conseil municipal	12
1. Commissions intervenant dans les procédures de délégations de service public et de marchés publics	12
a) <i>Commission de délégation de service public</i>	13
b) <i>Commission d'appel d'offres</i>	15
c) <i>Jury de concours</i>	16
d) <i>Commission consultative des services publics locaux</i>	17
e) <i>Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées</i> ...	18
2. Autres commissions municipales	18
a) <i>Mise en place et composition</i>	19
b) <i>Création de commissions</i>	20
c) <i>Fonctionnement et attributions des commissions</i>	22

3. Comités consultatifs	23
4. Conseils consultatifs de bourgs, hameaux ou groupements de hameaux	24
5. Conseil pour les droits et devoirs des familles	25
6. Groupes politiques	25
II - SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL	26
A - Instauration du débat	26
1. Nombre de séances	26
2. Convocation aux séances	27
a) <i>Initiative de la convocation</i>	27
b) <i>Obligation de convoquer</i>	28
c) <i>Compétence de principe du maire</i>	28
d) <i>Formes de la convocation</i>	29
e) <i>Délai de convocation</i>	30
f) <i>Contenu de la convocation</i>	31
g) <i>Publicité de la convocation</i>	33
3. Ouverture de la séance	34
a) <i>Présidence</i>	34
b) <i>Appel et quorum</i>	34
c) <i>Ordre du jour</i>	36
d) <i>Secrétaire de séance</i>	37
B - Débats	38
1. Déroulement des débats	38
a) <i>« Police » du conseil municipal</i>	38
b) <i>Publicité et huis clos</i>	39
c) <i>Publicité et diffusion</i>	40

2. Vote	42
a) <i>Vote ordinaire</i>	43
b) <i>Vote au scrutin public</i>	44
c) <i>Vote au scrutin secret</i>	44
SECONDE PARTIE : DROITS ET DEVOIRS DU CONSEILLER MUNICIPAL	47
I - DROITS DU CONSEILLER MUNICIPAL	48
A - Droits du conseiller dans l'exercice, ou en vue de l'exercice, de sa fonction collégiale	48
1. Droit à la présence	48
a) <i>Autorisations d'absence et crédit d'heures</i>	48
b) <i>Garanties professionnelles accessoires</i>	50
2. Droit d'intervention et d'initiative	53
3. Droit de contrôle	54
4. Droit à l'information	54
5. Droit à la formation	56
B - Droits exercés à titre individuel	57
1. Droit de démissionner	57
2. Droit à indemnité	58
a) <i>Remboursement des frais de mission (art. L 2123-18 du CGCT)</i>	58
b) <i>Remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées ou handicapées</i>	59
c) <i>Indemnités de fonction</i>	59
3. Droit à la protection	59

a) Garantie des dommages subis	59
b) Garantie contre les poursuites, menaces et attaques	60
c) Garanties contre les fautes et erreurs commises	61
II - DEVOIRS DU CONSEILLER MUNICIPAL	62
A - Devoirs du conseiller en tant que membre de l'assemblée	62
1. Devoir de discipline	62
2. Devoir d'assiduité	63
3. Obligation de désintéressement	63
4. Obligations générales d'impartialité, de diligence, de dignité, de probité et d'intégrité ..	65
B - Devoirs du conseiller à titre individuel	65
1. Obligation de remplir les fonctions dévolues par la loi	66
2. Obligations tenant à l'incompatibilité de certaines situations avec la qualité de conseiller municipal	67